

L'ancienneté et l'obsolescence de notre système d'information en Prévoyance Santé constituent aujourd'hui un risque fort pour le développement et la rentabilité de nos activités concurrentielles. La remise à niveau des outils actuels nécessiterait un investissement estimé à 35 millions d'euros.

Pour résister à la pression des autres acteurs du marché et notamment des courtiers-délégués, le groupe n'a pas réellement d'autre choix que de moderniser ses outils pour améliorer sa qualité de gestion tout en réduisant ses coûts.

Conscient de cet enjeu majeur, le Comité de Direction Générale (CDG) a décidé de lancer le projet SKY en juin 2020.

➤ Un projet d'envergure...

L'ambition du projet SKY est de créer une plateforme cible en Santé Prévoyance couvrant l'ensemble des process contrats/cotisations/prestations en individuel comme en collectif.

Après avoir mené des expertises et consulté les éditeurs du marché, il est apparu qu'aucun progiciel existant n'était en mesure de répondre à nos besoins parfois complexes, pour la gestion de notre portefeuille constitué en majorité par les branches professionnelles et les contrats sur mesure des grandes entreprises.

Le développement d'une nouvelle solution informatique s'est donc imposé mais avec un corollaire fort : une mutualisation des coûts.



➤ ... aboutissant à la naissance d'un partenariat

C'est donc au terme de nombreuses réflexions, qu'est née la nécessité de nouer un partenariat stratégique pour codévelopper cette nouvelle solution, avec l'objectif supplémentaire d'en faire un outil de référence sur le marché de la santé/prévoyance et à la clé... de potentiels revenus. ALMERYS, acteur réputé sur le marché et qui présente en outre un savoir-faire reconnu pour tout ce qui concerne la sécurisation et le traitement des données sensibles (aspect incontournable de la gestion des SI aujourd'hui), a ainsi été retenu.

Pour mémoire, il s'agit également de notre partenaire de tiers payant pour la mutuelle du personnel de l'UES AG2R depuis plusieurs années.



➤ **Les étapes de la mise en œuvre**

Les travaux de cadrage, qui se sont étalés sur plusieurs mois, ont fait émerger le besoin d'une organisation de projet différente de ce qui avait été envisagé initialement, en distinguant plus clairement les rôles d'éditeur et d'intégrateur de projet.

SKY va donc se structurer en 2 volets bien distincts :

- ✚ **Un projet éditorial** de construction du progiciel de marché aboutissant à la création d'une plateforme modulaire intégrant des briques applicatives « cœur de métier » et des applicatifs périphériques optionnels ;
- ✚ **Un projet d'intégration** des briques du progiciel dans le SI AG2R La Mondiale en priorisant le module de gestion des prestations Prévoyance à horizon 2023. Les autres modules doivent faire l'objet d'une étude plus précise au cours du 1^{er} semestre 2022.

Modalités juridiques et pratiques du partenariat - SKY Be-IVS : Construction d'une plateforme de gestion Prévoyance/Santé

Le projet d'édition de la plateforme porte l'essence même du nouveau partenariat et conduit à la création d'une nouvelle entité juridique : Be-IVS.

Be-IVS (Insurance Value Software) une structure juridique co-financée par Almerys et AG2R La Mondiale.

Pour AG2R La Mondiale, actionnaire à hauteur de 30% des parts, l'investissement s'élève à 16,5 M€ et se matérialise par un apport en numéraire mais également par la mise à disposition (sous forme de détachements) de salariés disposant de connaissances sur les métiers de la Prévoyance/Santé, d'informaticiens...

Compte tenu du chantier d'ampleur qui se dessine, le projet va s'étaler sur plusieurs années et fera l'objet de lotissements. La direction s'est engagée à nous consulter à chaque étape du projet.

Décembre 2021 : 1ère consultation du CSE pour la création de la structure Be-IVS et le détachement des collaborateurs

La direction met en avant les avantages d'un détachement vers Be-IVS, dans le parcours professionnel, notamment par l'expérimentation d'un nouvel environnement de travail de style start-up pour développer une solution innovante.

✚ **La nature du détachement**

Les salariés sont détachés uniquement sur la base du volontariat et pour une période maximum de 18 mois avec possibilité de retour arrière à tout moment moyennant un délai de prévenance.

Les engagements RH en fin de mission :

- ✓ Retour à son emploi d'origine ou emploi équivalent (rémunération, classification, bassin d'emploi) ;
- ✓ Suivi RH personnalisé.

Les salariés détachés continuent de bénéficier des dispositions conventionnelles applicables à leur GIE d'appartenance durant toute la durée du détachement.

La CFE-CGC a émis un avis favorable à cette consultation parce que :

- ✚ Nous avons bien compris la nécessité de faire évoluer nos outils informatiques pour les rendre plus efficaces et compatibles avec les évolutions réglementaires ;
- ✚ Nous avons l'espoir que ce nouvel outil offre automatisation et digitalisation des actes de gestion, pour faciliter le quotidien de tous nos collègues de la santé/prévoyance ;
- ✚ Nous croyons que ce nouvel outil permettra d'offrir les nouveaux services attendus par nos clients ;
- ✚ Nous avons voulu offrir cette possibilité d'évolution aux salariés volontaires ;



Toutefois, nous serons extrêmement vigilants :

- ❖ Pour toutes les directions concernées par les détachements, à ce que l'équilibre entre les ressources restant sur l'activité et la charge de travail ne mette pas en péril le niveau de qualité attendu par nos clients ;
- ❖ Au repositionnement des salariés du Groupe, notamment les managers, à l'issue de leurs détachements ;
- ❖ A l'avenir des salariés de la DSPS et des informaticiens AG2R La Mondiale avec le transfert progressif de la maîtrise d'ouvrage, l'arrêt des évolutions sur nos outils et la maintenance associée ;
- ❖ A la maîtrise des coûts dans un contexte de réduction budgétaire.



Ces points de vigilance nécessiteront des informations régulières et sûrement de nouvelles consultations en CSE.

**N'hésitez pas à revenir vers nous pour échanger
via notre site internet**

www.cfecgc-ag2r.fr